



### INSCRIPTIONS SCOLAIRES – RESTAURATION – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN/SOIR - ÉTUDES – MERCREDI-LOISIRS

La Ville de Château-Thierry s'est engagée dans une démarche de modernisation et de qualité de ses services publics. Elle a mis en place un **service « Espace Famille »** **situé à l'accueil de la mairie de Château-Thierry** afin de faciliter les relations entre l'administration municipale et les familles.

#### Les services concernés

Inscriptions scolaires, restauration scolaire, accueil périscolaire matin/soir, études, mercredi-loisirs.

#### ARTICLE 1

##### Conditions d'inscription et d'accès aux services

L'inscription doit être renouvelée pour chaque rentrée scolaire que ce soit pour : la restauration scolaire, l'accueil périscolaire matin et soir, les études, les mercredis loisirs.

##### Une inscription annuelle ferme et obligatoire pour tous les produits que ce soit tous les jours ou régulièrement

(un jour par semaine, deux jours, etc) :

Sur <https://www.espace-citoyens.net/carct>

Le site vous permet de :

- Faire vos démarches en ligne
- Consulter l'agenda d'activités de votre enfant
- Créer une inscription, modifier des réservations, signaler une absence...
- Imprimer vos factures, envoyer vos pièces justificatives ou éditer vos documents en toute facilité.

Les prévisions de réservations sur ce site devront être faites 3 jours avant la date concernée.

Les prestations périscolaires et la participation aux activités périscolaires sont conditionnées à la présence physique de l'enfant aux activités d'enseignement : pour participer aux activités périscolaires il faut avant tout participer aux activités scolaires.

Les documents demandés originaux à fournir pour une inscription sont :

- Le livret de famille – en cas de séparation fournir le jugement – un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) – le carnet de santé ou une attestation de vaccinations – l'assurance scolaire et extrascolaire – l'avis d'imposition N-1, le justificatif de paiement de la CAF – une fiche de paye de chaque parent.

**En cas d'événement exceptionnel (hospitalisation père/mère/enfant, maladie de l'enfant). Les parents pourront inscrire, désinscrire ou annuler soit par mail à l'adresse suivante :**

[espace-famille@ville-chateau-thierry.fr](mailto:espace-famille@ville-chateau-thierry.fr)

**et ou soit directement de l'espace personnel dans l'onglet « signaler une absence » de l'espace citoyens.**

Cette demande, comme toute demande exceptionnelle sera étudiée, validée et accordée par le responsable du service Espace Famille.

Tout justificatif d'absence pour l'enfant concerné nominativement doit être fourni dans les deux jours.

En cas d'absence pour **maladie de l'enseignant** de votre enfant, les prestations que vous aviez réservées sont annulées

**à votre demande avant 9h par mail**, uniquement le premier jour d'absence de maladie de l'enseignant.

Chaque réservation entraîne automatiquement le débit de la prestation concernée sur le compte famille, au tarif municipal en vigueur le jour de la consommation :

- En cas de fréquentation de la restauration scolaire ou des activités périscolaires du soir, des mercredis loisirs sans réservation ou si une réservation est faite sans consommation, le tarif sera impacté de 3 euros supplémentaires (cf. délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2020).

#### ARTICLE 2

##### Responsabilité du titulaire du compte famille

Le calcul du quotient pour les habitants de Château-Thierry est en fonction des revenus du (ou des) titulaire(s) du compte famille. L'ouverture du compte entraîne pour son (ses) titulaire(s) l'acceptation des obligations suivantes :

- L'attestation de la sincérité et de l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription scolaire et ou la fiche sanitaire.
  - L'obligation de signaler sur la fiche inscription et sanitaire l'habitude alimentaire (viande / sans viande)
  - Le compte famille sera provisionné par des versements réguliers, ou pour la période de réservation pour faire face aux consommations des prestations de l'ensemble des bénéficiaires de la famille :
    - Auprès du Service Espace Famille (espèces, chèque, carte bancaire, ANCV, CESU)
    - Par envoi postal de chèques libellés à Régie Espace Famille, en notant au dos le nom de l'enfant concerné.
    - Par internet en se connectant à : <https://www.espace-citoyens.net/carct/> pour les paiements en ligne.
    - Ce compte (périscolaire) doit toujours être positif.
- L'approvisionnement de celui-ci fait par chèque ANCV et CESU ne doit pas être supérieur à 250 euros mensuel.

Lors de la clôture du compte famille, s'assurer qu'il n'y ait plus aucun mouvement sur ce compte. Si celui-ci présente un solde créditeur, le remboursement pourra se faire en totalité (report article 5 du présent règlement).

En cas de non respect de cette obligation de provision, il sera adressé au titulaire du compte des mails et des appels téléphoniques afin de régulariser le compte sous 15 jours. Passé ce délai, la dette sera transmise à la perception pour recouvrement forcé.

Pour les familles de Château-Thierry qui rencontrent des difficultés financières, le CCAS de la Ville de Château-Thierry peut être sollicité par les familles pour étudier le dossier et apporter son aide. (cf. délibération du Conseil municipal du 5 mai 2022).

## ARTICLE 3

### Régime alimentaire

Selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé les parents choisiront entre un menu avec viande ou sans viande.

### Allergies alimentaires

En vous connectant sur votre espace personnel de l'Espace Citoyens dans « Infos pratiques » rubrique « Périscolaire Château-Thierry » rubrique « Menu » vous pouvez consulter le tableau hebdomadaire des allergènes.

Tout enfant présentant des allergies alimentaires pourra être accueilli dès lors qu'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place.

Il est nécessaire de se rapprocher de la Médecine Scolaire 03.23.69.27.62. (cf. de délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2020)

## ARTICLE 4

### Information et droit d'accès

La Ville de Château-Thierry propose **un guichet en ligne dénommé « Espace Citoyens Premium » contribuant à simplifier les démarches administratives des usagers.**

L'utilisation du service est facultative et gratuite hors coûts de connexion. Les usagers choisissent librement les services en ligne auxquels ils souhaitent accéder de façon privilégiée et les données qu'ils souhaitent conserver dans leur compte citoyen. Toute utilisation du service suppose la consultation et l'acceptation préalable des présentes conditions générales d'utilisation. L'utilisateur s'engage à les respecter.

- La collectivité se réserve le droit d'apporter aux conditions générales d'utilisation\* toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.
- La collectivité s'engage à communiquer à l'utilisateur les nouvelles dispositions.

La Collectivité se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Un message est alors affiché mentionnant cette indisponibilité. L'utilisateur peut à tout moment renoncer à utiliser le Service. Le Service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il offre quatre fonctionnalités aux usagers :

- Un compte citoyen pour les démarches en ligne

- Un suivi facile des démarches : le Service offre à l'utilisateur une vision d'ensemble de ses démarches.

- Des informations sur mesure : situé au cœur du site institutionnel le service permet à l'utilisateur de disposer de l'ensemble des informations préalables et/ou postérieures à sa démarche : horaires, localisations, tarifs, etc.

- Un espace sécurisé

- Par ce biais, l'utilisateur pourra ainsi être destinataire d'informations d'offre de service de la municipalité.

L'utilisateur du service fournit une adresse électronique valide lors de son inscription. Cette adresse sera utilisée pour la confirmation des opérations réalisées par l'utilisateur sur son compte personnel, et pour l'envoi des notifications relatives au suivi des démarches. Lors de l'inscription au service, l'utilisateur choisit un nom d'utilisateur et un mot de passe. L'utilisateur doit conserver son identifiant et son mot de passe qui lui seront utiles pour tout accès à son compte personnel et aux services qui y sont liés. Le mot de passe doit être choisi par l'utilisateur de façon qu'il ne puisse pas être deviné par un tiers. L'utilisateur s'engage à en préserver la confidentialité. L'utilisateur s'engage à avertir immédiatement la Collectivité de toute utilisation non autorisée de ses informations, la Collectivité ne pouvant être tenue pour responsable.

La Collectivité vous informe également que vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

La Collectivité s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires permettant de garantir la sécurité et la **confidentialité des informations fournies par l'utilisateur.**

**\*Texte officiel : loi n°78/17 du 6 janvier 1978,**

**relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.**

(cf. délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2020)

## ARTICLE 5

### Résiliation du présent contrat et clôture du compte famille

La Ville de Château-Thierry se réserve le droit de suspendre l'accès aux différentes prestations et de clôturer le compte notamment lorsque le titulaire du compte et ses enfants ne sont plus inscrits aux différentes prestations concernées ou ne respecteraient pas les obligations mentionnées ci-dessus.

De même, **le titulaire du compte peut demander la résiliation lorsqu'il ne souhaite plus bénéficier des prestations** proposées par la Ville en adressant un mail à [espace-famille@ville-chateau-thierry.fr](mailto:espace-famille@ville-chateau-thierry.fr).

Il appartient au titulaire du compte de clôturer le compte famille dans la limite d'une année et au minimum 3 mois avant la dernière situation de compte. **Passé ce délai, les sommes restantes au crédit du compte ne pourront plus être remboursées.** (cf. délibération du Conseil municipal du 5 mai 2022)

### ESPACE FAMILLE

16 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

TEL. : 03.23.84.86.86

MAIL : [espace-famille@ville-chateau-thierry.fr](mailto:espace-famille@ville-chateau-thierry.fr)

SITE : <https://www.espace-citoyens.net/carct/>

Jours et horaires d'ouverture au Public

**Lundi, mardi matin et mercredi :**

8h30 -12h et 13h30 - 17h

**Vendredi :** 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30